

Extrait du règlement

- ① Etre dans un élevage adhérent au service élaboré et avoir père, grands-pères qualifiés SP (inscrits avec un bulletin d'origines) et **arrière-grand-père maternel connu au racial et de code race 46**.
- ② Niveau de production :
- mère si la jeune vache n'a pas 100j de lactation calculée au **15 janvier 2025** :
 - au moins une lactation à 8000 kg de lait à 31,5 ‰ de TP
 - sujet :
 - 2600 kg de lait en 100 jours de lactation calculés au plus tard le **15/01/2025**
 - 7000 kg de lait à 31,5 ‰ de TP pour celles concourant avec leur 1^{re} lactation (2^e lactation en cours)
 - 8000 kg de lait à 31,5 ‰ de TP pour celles concourant avec leur 2^e lactation (3^e lactation en cours)
 - 9000 kg de lait à 31,5 ‰ de TP pour celles concourant avec leur 3^e lactation et plus (4^e lactation en cours ou +)

L'animal doit remplir les minima :

- en L1 s'il est en cours de 2^e lactation
- en L2 s'il est en cours de 3^e lactation
- en L3 et + sur au moins une lactation adulte (L3 ou +) s'il est au moins en 4^e lactation

En plus :

- les primipares devront avoir vêlé avant l'âge de 3 ans.
 - les femelles en 2^e lactation devront avoir moins de 5 ans au jour du concours
 - les femelles de plus de 6 ans devront avoir vêlé au moins 3 fois
 - les femelles de plus de 10 ans devront avoir vêlé au moins 7 fois
- **Présence des animaux du 25/02 au 02/03/2025** : concours Montbéliard le **samedi 1 mars 2025**

Phénotype

Si une **suspicion de phénotype douteux** est repérée par Montbéliarde Association, sur un animal en concours, **Montbéliarde Association se donne le droit de mandater l'EDE du département de l'animal pour réaliser une vérification de compatibilité génétique sur cet animal et sa mère (si elle n'est pas morte)**.